



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**

## **BUREAU COMMUNAUTAIRE**

### **SEANCE DU 22 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux avril à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du seize avril deux mille vingt quatre, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

#### **2024BC7-5-2-50**

#### **OBJET : POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE  
SAS BATILOUP/SAS SO PAYSAGE

#### **Etaient présents :**

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, DELFARIEL Eric, ,BENOIT Pascal, RATO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

#### **Absents excusés :**

Madame FILLATRE Francine, Messieurs DOUSSON Bruno (a donné pouvoir à Jean-Paul TERRENNE) et DUPUY Jean.

#### **Assistait à la réunion :**

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services  
Mme DABERNAT Chrystelle : Attaché Territorial

Olivier RENAUD a été désigné secrétaire de séance

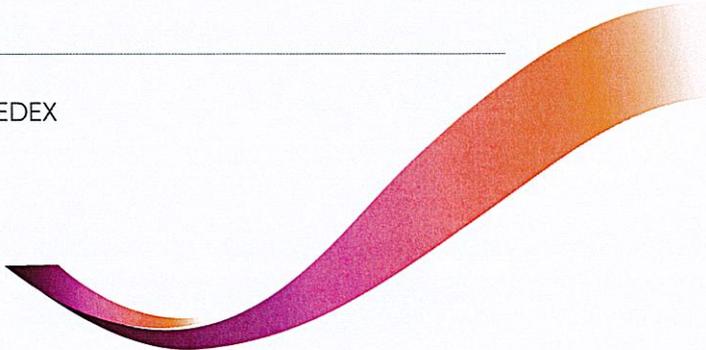
---

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : [info@cc-deuxrives.fr](mailto:info@cc-deuxrives.fr)



## **2024BC7-5-2-50**

### **OBJET : POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE  
SAS BATILOUP/SAS SO PAYSAGE

La Communauté de Communes des Deux Rives est sollicitée pour un dossier de demande d'aide à l'immobilier d'entreprise déposé auprès de nos services de la Communauté de Communes par accusé de réception en date du 8 Février 2024 et ayant reçu un avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission économie du 20 Mars 2024.

Comme le prévoit le nouveau dispositif d'aides à l'investissement immobilier des entreprises de la Communauté de Communes des Deux Rives, par décision du conseil communautaire du 18 Janvier 2021, nous devons nous prononcer en tant que chef de file en matière d'aide à l'immobilier, en faveur de cette demande.

Le bureau communautaire ayant de plus délégation pour l'attribution individuelle des aides, je vous présente donc le projet concerné.

Présentation du projet :

- **Rachat du Fonds de Commerce** (à ESBTP Environnement) **de cette entreprise de création et d'aménagements paysagers de Saint Loup, en Janvier 2019, qui comptait 16 salariés pour un chiffre d'affaire de 2 600 K€,avec la création de la SAS SO PAYSAGE qui compte aujourd'hui 22 salariés permanents pour un chiffre d'affaire de 3 600 K€.**

#### **Projet d'investissement lié au dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise:**

**Achat des locaux professionnels occupés** depuis la reprise du fonds et **travaux de rénovations et d'isolations thermiques** notamment dans une démarche éco-responsable en faveur de la transition écologique et de la maîtrise de l'énergie, qui permettra à l'entreprise d'influer directement sur une réduction de ces frais fixes.

**Le projet global bénéficie d'un accord bancaire des co- gérants Mme Hélène et M Jean Baptiste LACAPERRE.**

Coût prévisionnel du projet immobilier:

Total de **dépenses prévisionnelles éligibles : 580 084,00 € HT**

Achat bâtiments	520 000,00 € HT
Honoraires	44 850,00 € HT
Isolation	8 846,00 € HT
Porte sectorielle	3 913,00 € HT
Aménagement stockage	2 475,00 € HT
<b>Soit un total de</b>	<b><u>580 084,00 € HT</u></b>

### Plan de financement

- Financement du projet par prêt bancaire et sur les fonds propres de l'entreprise.

- **Aide à l'immobilier d'entreprises sollicitée** auprès de notre Communauté De Communes Des Deux Rives **et recevable** à hauteur du **taux maximum d'aides publiques à l'immobilier de 20 % soit un montant prévisionnel de 116 017 €.**

Etant chef de file en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise , il est important pour le développement économique de notre territoire, de soutenir ce projet sur les Deux Rives avec notre participation financière à hauteur de 116 017 €, qui ne peut générer de co-financement sur ce dispositif de la Région Occitanie ;

La commission économie - artisanat – commerce – emploi – formation en date du 20 Mars 2024, présidée par Christiane LECORRE, a donné un avis favorable à ce dossier.

Le Président propose :

- d'approuver le soutien financier à hauteur de **116 017,00€ SAS BATILOUP,**
- de lui donner délégation ou à son représentant pour signer tous les actes liés à ce financement.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver le soutien financier à hauteur de **116 017,00€ SAS BATILOUP**,
- de lui donner délégation ou à son représentant pour signer tous les actes liés à ce financement.

Fait à Valence d'Agen, le 22 Avril 2024  
Au registre sont les signatures

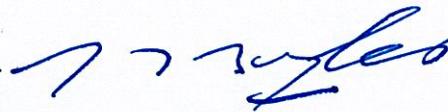
Pour extrait conforme  
A Valence d'Agen, le 24 Avril 2024

Le secrétaire de séance désigné  
Le Maire d'Auvillar

Le Président de la Communauté de  
Communes des Deux Rives

Olivier RENAUD

  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**

  
Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **29 AVR. 2024**

Affiché sur le panneau des annonces légales le **29 AVR. 2024**